



L'an deux mille vingt-et-quatre, le onze janvier, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Frédéric CAMPS, maire.

Présents : Frédéric CAMPS, Dominique DUFOSSÉ, Patrick LAFONT, Alain CABÉ, François CHAUVET, Serge KOSMINSKY, Jérôme PEREIRA-SANTERRE, Marie-Ange POUILLET, Gilles de SAINT BLANQUAT, Gilberte VALERO, Michel MERCI, Séverine COMMENGE.

Procurations : Sylvie GOUZY à Michel MERIC

Absents : Steeve DENOY, Aurélie MIR

Secrétaire de séance : Gilberte VALERO

2024-007- ÉTUDE PRE-OPÉRATIONNELLE POUR LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN D'UN ILOT DÉGRADÉ - RUE FERNAND ICRES.

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents la convention opérationnelle tripartite signée le 20 juillet 2022 entre la Communauté de Communes Arize-Lèze, l'EPF d'Occitanie et notre commune afin de réhabiliter l'ilot dégradé rue Fernand Icres.

Pour mener à bien ce projet, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la collectivité dans la définition d'un projet particulièrement complexe d'intervention sur l'habitat privé est nécessaire. A cet effet, la commune a fait à des partenaires pour un cofinancement de l'étude pré-opérationnelle de ce projet, l'ANAH et l'EPF d'Occitanie. Cette demande a reçu un accord favorable des deux partenaires.

Le cabinet d'études URBANIS a présenté un devis pour les études à hauteur de 38 835€ HT.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider cette proposition.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal,

- **VALIDE** la proposition du bureau d'études URBANIS,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis, les crédits nécessaires seront ouverts au budget principal 2024.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Frédéric CAMPS

